



**La Porte du Hainaut**  
Communauté d'Agglomération

Monsieur Charles LEMOINE  
Président du SIAVED  
5 rue de Louches  
59282 DOUCHY LES MINES

Wallers, le 11 JUIL. 2024

Direction Générale des Services

Affaire suivie par Djamel AÏT OUALI – Directeur Général des Services

Tél. : 03.27.19.04.49

Mail : [dait-ouali@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:dait-ouali@agglo-porteduhainaut.fr)

Nos réf : AR/DAO/LB

**Objet** : Collecte des ordures ménagères dans les collèges, lycées, hôpitaux et EHPAD

Monsieur le Président,

Lors du Conseil communautaire du 8 juillet dernier, j'ai été interpellé par certains élus sur la suppression du service de collecte des déchets ménagers dans les établissements scolaires (collèges et lycées), hôpitaux et EHPAD depuis janvier 2024.

Ne disposant pas d'éléments précis justifiant la logique juridique et opérationnelle de cette suppression, il ne m'a pas été possible de leur apporter un éclairage sur ce sujet.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me préciser les raisons qui ont motivé le SIAVED à mettre un terme à ce service.

Vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes cordiales salutations.



Le Président

Aymeric ROBIN



**SIAVED**  
Producteur de Ressources



**Monsieur Aymeric ROBIN**  
**Président de la Communauté d'Agglomération**  
**De la Porte du Hainaut**  
Site Minier de Wallers Arenberg  
Rue Michel Rondet  
BP 59  
**59135 WALLERS ARENBERG**

Service : Pôle Prévention Collecte  
Affaire suivie par Dominique ADEL

Douchy-les-Mines, le 8 août 2024

Mail : [dominique.adel@siaved.fr](mailto:dominique.adel@siaved.fr)

Tél. : 03.27.43.92.91

Nos Réf. : CL/DR/DA

Vos Réf. : AR/DAO/LB

Objet : Collecte des ordures ménagères dans les collèges, lycées, hôpitaux et EHPAD

Monsieur le Président,

Nous faisons suite à votre courrier réceptionné dans nos services le 11 juillet dernier, concernant l'arrêt des collectes, dans le cadre du service public, de certains établissements considérés comme « gros producteurs ».

La réglementation en matière de service public de gestion des déchets, SPGD, précise que les collectivités peuvent collecter les déchets des producteurs qui ne sont pas des ménages sans sujétion technique particulière au regard de leur caractéristiques et de leur quantité (art. L2224-14 du CGCT). Au SIAVED, le volume maximum de bacs mis à disposition est de 3 bacs 340 litres pour les OMR, 3 bacs 340 litres pour les emballages et 3 bacs 180 litres pour le verre. Ainsi, en fonction des fréquences de collecte, nous pouvons collecter au maximum 1800 litres de déchets par semaine.

D'autre part, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la loi AGEC impose le tri des biodéchets pour l'ensemble des professionnels, des administrations et des particuliers. Elle précise également que, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les producteurs de plus de 5 tonnes de biodéchets par an doivent s'organiser pour mettre en œuvre une collecte séparée, par un contrat privé.

C'est donc dans ce cadre réglementaire que la décision politique a été prise de ne plus collecter les « gros producteurs » par le service public de gestion des déchets. Tous les établissements ciblés dépassaient le volume maximum collecté chaque semaine et pour la plupart produisent plus de 5 tonnes de biodéchets, et notamment de déchets alimentaires, par an.

L'ensemble des EHPAD du territoire ont été informés de cette décision dès le mois de décembre 2022. Les courriers aux collèges et lycées ont été envoyés en février 2023. Les services du SIAVED ont également pris contact avec le département pour préparer ce changement et ajuster la date de mise en œuvre afin de laisser le temps aux établissements de s'organiser.

Nous vous précisons que le Département a marqué son accord sur l'arrêt des collectes dans le cadre du service public et nous a informés qu'il était envisagé le lancement d'un marché en groupement de commande afin d'accompagner les collègues dans la mise en œuvre de la gestion des déchets par un contrat privé.

Ainsi sur le périmètre géographique de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, le nombre d'établissements concernés est de 17 collèges, 7 lycées et 17 EHPAD.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et nous restons à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

**Le Président du SIAVED,**

  
**Charles LEMOINE**

  
**Syndicat Inter-Arrondissement  
de Valorisation et  
d'Élimination des Déchets**  
5, Route de Lourches  
59282 DOUCHY-LES-MINES  
**SIAVED** Tél. : 03 27 43 78 99  
Producteur de Ressources Mail : [infos@siaved.fr](mailto:infos@siaved.fr)



# La Porte du Hainaut

Communauté d'Agglomération

Monsieur Charles LEMOINE  
Président du SIAVED  
2bis, rue de Louches  
59282 DOUCHY LES MINES

Waller, le 27 mai 2024

Direction Générale des Services

Affaire suivie par Mr AIT-OUALI

Tél : 03.27.09.39.93

Mail : [dait-ouali@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:dait-ouali@agglo-porteduhainaut.fr)

Nos réfs : AR/DAO/LB

LRAR : 1 A 193 606 4994 1

**Objet : Mise en œuvre de la TOMI - état d'avancement de l'étude**

Monsieur le Président

A la demande de La Porte du Hainaut, le SIAVED a créé un groupe de travail chargé d'examiner la possibilité de mettre en œuvre la TOMI en lieu et place de la TEOM.

Pour accompagner les élus pilotes de cette démarche, vous avez mandaté un bureau d'études qui devait :

- Produire une analyse comparative des deux modèles fiscaux ;
- Dresser un état des avantages, inconvénients, des coûts, des gains et des effets de chaque modèle fiscal ;
- Proposer différents scénarii.

Ce travail devait permettre d'éclairer les conseillers syndicaux et les conseillers communautaires afin qu'ils prennent les meilleures décisions.

Vous le savez, ce sujet est particulièrement sensible et quelle que soit l'option que nous retiendrons, elle aura à coup sûr un impact et un écho importants. Pour ces raisons, nous devons peser tous les paramètres avant d'engager un débat sur ce sujet au sein de nos instances.

Je souhaitais inscrire cette question à l'ordre du jour du conseil communautaire au premier trimestre 2025. Ce délai me semble raisonnable et permettrait d'arrêter une position avant la fin du mandat.

Aussi, je souhaiterais avoir un compte-rendu des conclusions du bureau d'études dont la mission a dû connaître quelques progrès, des différentes étapes méthodologiques accomplies et des réflexions engagées par le groupe de travail.

Je tiens à vous remercier pour l'intérêt que vous porterez à ma sollicitation et pour la constante qualité de notre coopération.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes très sincères salutations.

*Bien cordialement*



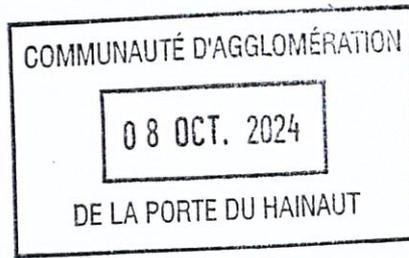
Le Président

Aymeric ROBIN

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

Site Minier de Wallers Arenberg - Rue Michel Rondet - BP 59 - 59135 WALLERS ARENBERG

Tél. : 03 27 09 00 93 - Fax : 03 27 21 09 03 - e-mail : [contact@agglo-porteduhainaut.fr](mailto:contact@agglo-porteduhainaut.fr)



Monsieur Aymeric ROBIN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de La Porte du Hainaut  
Rue Michel Rondet  
BP 59  
59135 WALLERS-AREMBERG

Service : Collecte  
Affaire suivie par Cécile DELSART  
Mail : [cecile.delsart@siaved.fr](mailto:cecile.delsart@siaved.fr)  
Tél. : 09.73.44.48.21  
Nos Réf. : CL/DR/DA/CD

Douchy-les-Mines, le 3 octobre 2024

Objet : Etat d'avancement de l'étude TEOMI

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 27 mai 2024, vous souhaitez obtenir des informations sur l'état d'avancement de l'étude de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative.

Suite à l'intérêt suscité par cette étude, nous vous confirmons que celle-ci est en cours de réalisation. Une réunion entre techniciens avec le Bureau d'étude ECOGEOS en présence de Madame Anne Lise DUFOUR-TONINI, Vice-Présidente en charge de la collecte, a eu lieu le 24 septembre 2024.

Un planning prévisionnel de l'étude, qui se déroule en trois phases, a été établi :

✓ **1<sup>ère</sup> phase : d'août à novembre 2024**

Celle-ci comporte une analyse du territoire  
Présentation de ce diagnostic en Comité technique le 23 octobre 2024  
Restitution des éléments de la phase 1 en Comité de pilotage le 19 novembre 2024

✓ **2<sup>ème</sup> phase : janvier à avril 2025**

Etude des scénarios possibles  
Présentation de l'analyse des scénarios possibles en Comité technique début avril 2025  
Restitution des éléments de la phase 2 en Comité de pilotage fin avril 2025

✓ **3<sup>ème</sup> phase : juin à septembre 2025**

Réalisation du plan d'action global  
Présentation de ce plan d'action en Comité technique début septembre 2025.  
Restitution finale de l'étude en Comité de pilotage fin septembre 2025.

Nous veillerons à ce que cette étude comparative puisse mettre en exergue les avantages et inconvénients de chaque type de fiscalité pour vous aider dans vos prises de décisions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de mes cordiales salutations.